



## En chemin :

- Panoramas sur la collégiale de Saint-Léonard de Noblat ;
- Le château de Brignac ;
- Les étangs, la campagne limousine ;
- Les villages.

**9** Prendre à gauche le chemin qui traverse des prairies. Poursuivre entre les haies en direction du village de Caux.

**7** Retour : Laisser le chemin sur la gauche et aller jusqu'à la route. La traverser et revenir par le chemin emprunté à l'aller jusqu'au plateau.

**5** Au carrefour, obliquer à gauche et poursuivre au milieu des prairies.

**2** Dans le bosquet, tourner à gauche et revenir au point de départ par le chemin emprunté à l'aller.



Vieilles granges à la Mazière

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Informations et brochures disponibles  
à l'Office de Tourisme de Noblat  
à Saint-Léonard de Noblat  
Contact : 05 55 56 25 06

Cette topofiche est consultable et téléchargeable  
sur le site [www.visitlimousin.com](http://www.visitlimousin.com)

## POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie.  
Pensez à emporter vos déchets et à refermer les barrières derrière vous.  
Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée.  
Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu.  
Évitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est ouvert aux cavaliers et aux VTT sous leur responsabilité.

En cas de problèmes rencontrés sur l'itinéraire, veuillez nous en informer sur le site [www.visitlimousin.com](http://www.visitlimousin.com) (nous contacter) ou en téléphonant au 05 55 79 04 04.

Météo

3 2 5 0



Sur votre mobile, téléchargez l'application Loopi Gps & Balade. Calculez votre itinéraire, baladez-vous et découvrez des points d'intérêt où que vous soyez !



En cas d'urgence

112

3 points d'un portable



SIGNALER UN PROBLÈME  
sentinelles.sportsdenature.fr

Cette topofiche est élaborée et financée par le Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée.



Ne pas jeter sur la voie publique

Credit photos : Commune de Royères

ROYERES



CHEMIN DE CAUX-LA MAZIÈRE

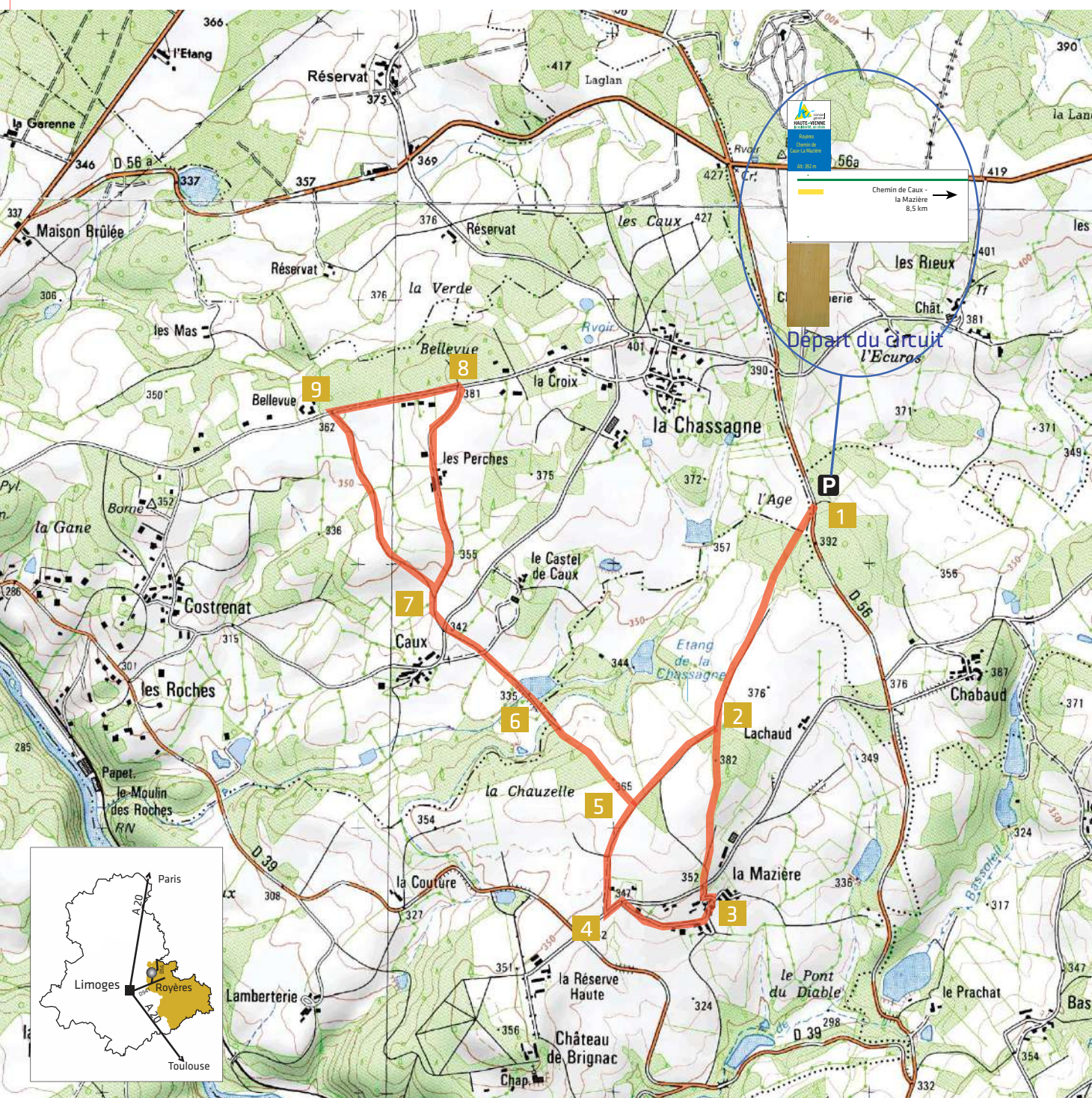
8,5 KM - 1 H 35



Pratiques associées

[www.visitlimousin.com](http://www.visitlimousin.com)

LIMOUSIN  
nouveaux horizons



## Info pratique

**Accès :** à 25 min de Limoges. Prendre la RD941 en direction de Saint-Léonard de Noblat. Traverser le bourg de Royères, passer Brignac, puis continuer sur la RD39. Au 2ème carrefour, prendre à droite direction Saint-Léonard de Noblat et RD56. Au carrefour des RD39 et RD56, tourner à gauche vers la Chassagne, sur la RD56.

**Départ :** parking au lieu-dit l'Age, le long de la D56.

Durée	Longueur	Balisage	Niveau	Dénivelé
1 h 35	8,5 km	jaune	moyen	50 m

Continuité d'itinéraire Mauvaise direction Changements de direction

## Itinéraire

- 1 Suivre le chemin en s'engageant dans le bois puis continuer en longeant les prés (vue sur l'étang et le village de la Chassagne).
- 2 Au croisement, laisser le chemin sur la droite et monter tout droit en direction du village de la Mazière.  
 *Dans la descente, vue sur la collégiale de Saint-Léonard de Noblat*
- 3 Traverser la route communale. Descendre en face, en direction des habitations. Poursuivre vers la droite, à travers le village. Sortir de la Mazière, puis au croisement, prendre la route à gauche sur environ 30m (vue sur le château de Brignac).
- 4 S'engager sur le chemin de droite qui remonte jusqu'au plateau, à travers champs.
- 5 Au carrefour, emprunter à gauche le chemin creux qui descend en direction du village de Caux.
- 6 Passer sur la chaussée de l'étang. Le chemin traverse une allée, bordée de grands arbres, qui mène du village de Caux au Castel de Caux. Poursuivre jusqu'à la route, la traverser et continuer en face, en laissant à gauche le village de Caux.
- 7 Au croisement, prendre le chemin à droite et remonter jusqu'au village des Perches. Dépasser les maisons et poursuivre jusqu'à la route.
- 8 Tourner à gauche, et emprunter la route sur 500 m.